

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques.

En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.

Le Conseil national de la FSU Territoriale rappelle l'importance cruciale des services publics, en particulier ceux portés par les agent.e.s de la fonction publique territoriale. Ces services jouent un rôle fondamental dans la vie quotidienne de la population en assurant l'accès à des droits essentiels, en contribuant à la cohésion sociale, et en soutenant l'activité économique.

Durant les périodes de crise successives, les agent.e.s de la fonction publique territoriale ont toujours répondu présents. C'est par leur engagement professionnel qu'ils et elles maintiennent les services publics, malgré des conditions de travail dégradées par des années de politiques d'assèchement des services publics au profit du patronat. Les restrictions budgétaires, les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail se sont multipliées, fragilisant des services déjà sous pression.

Aujourd'hui, les 5 milliards d'euros d'économies prévues par le gouvernement pour les collectivités, sont inacceptables. Les suppressions de postes, les coupes dans les budgets et la précarisation des agent.e.s ne feront que dégrader, voire provoqueront la disparition de missions essentielles, en privant la population de services publics de qualité.

Si l'objectif est de confier des secteurs entiers de service publics au privé, le constat est fait après les scandales de maisons de retraite et des crèches privées : seule la fonction publique peut garantir des missions effectuées réellement dans l'intérêt des populations.

Pour la FSU Territoriale, l'urgence est de renforcer le service public de proximité. Cela implique :

- ▣ Le maintien et l'amélioration des services publics locaux, indispensables pour garantir l'égalité d'accès aux droits de tous et toutes.
- ▣ Revaloriser les salaires, par une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation.
- ▣ Des recrutements statutaires pour compenser les départs non remplacés et de meilleures conditions matérielles.

Faire des économies sur les services publics n'est pas une solution à la crise économique. Organiser l'impuissance publique, c'est faire le jeu de l'individualisme, du repli sur soi et du rejet de l'autre : c'est jeter le pays dans les bras de l'extrême-droite.

Au contraire, renforcer ces services et soutenir leurs agent.e.s permettra de sortir de la crise économique, sociale et écologique en construisant une société plus juste et plus solidaire.

La confirmation des annonces gouvernementales concernant le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA, l'application de trois jours de carence et le passage à 90% d'indemnisation des arrêts maladie pour les fonctionnaires est une attaque inacceptable faite à ceux qui font vivre le service public.

Face à la brutalité de ces annonces la FSU Territoriale répondra par des mobilisations unitaires pour défendre les agent.e.s et le statut. Le Conseil Délibératif National de la FSU Territoriale appelle l'ensemble des agent.es territoriaux à se mobiliser, réunir, s'informer et débattre des actions à venir.

Prochaines instances :

CST 17/12/2024

Prévoyance



La réglementation en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) concernant le volet « Prévoyance », change au 1er janvier 2025

Le contrat de prévoyance a pour but de réduire un maximum les conséquences financières liées aux aléas de la vie tels que, (maladie, accident...) en réduisant un maximum la perte de salaire.

La Région participe sur le volet Prévoyance de la PSC à hauteur de 50 euros brut maximum depuis le 1^{er} Janvier 2023 pour chaque agent de la collectivité sur présentation d'une adhésion individuelle à un contrat labellisé.

Certains organismes de prévoyance ont récemment adressé un courrier à leurs adhérents leur indiquant que le contrat auquel ils ont souscrit ne serait plus labellisé au 1er janvier 2025 suite à l'évolution des critères de garanties suite à la nouvelle réglementation.

La non labellisation de certains contrats actuels entraînera donc la perte de participation de la Région. Si votre contrat cesserait d'être labellisé à cette date, deux solutions s'offrent à vous :

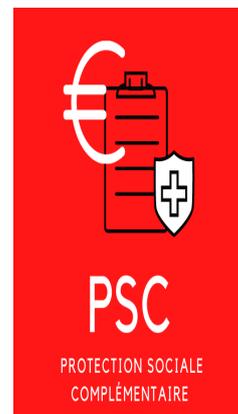
Soit maintenir votre contrat actuel non labellisé sans participation financière de la Région, soit de modifier votre contrat vers une solution labellisée avec une révision du tarif chez votre assureur actuel ou chez un autre assureur, après résiliation de votre contrat suivant les dispositions définies par votre assureur actuel. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier rapidement auprès de votre assureur si ce contrat actuel continue à être labellisé au 1er janvier 2025.

LA FSU TERRITORIALE

OR Grand Est

Place Gabriel Hooquard 57000 CHATELAIN

03 87 61 68 85 / fau.crgtandest@gmail.com



Vêtements de travail

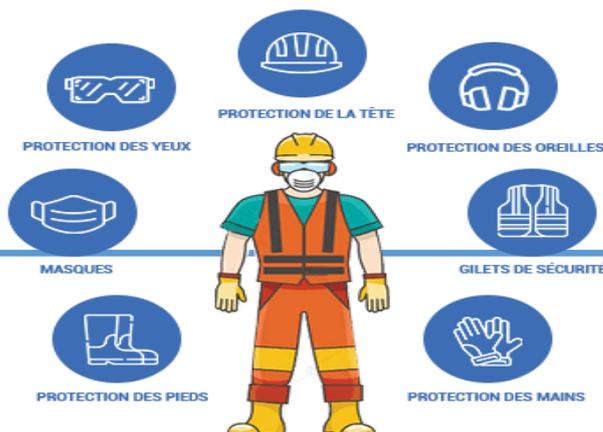
Les commandes 2025 concernant les vêtements de travail à compter de 2025, ne se feront plus aux dates instaurées depuis quelques années, afin de soulager le travail des encadrants en fin d'année scolaire.

Les commandes de vêtements de travail se feront dorénavant en février et les commandes des EPI (équipements de protection individuel) se feront au mois de mai.

Il est bon à savoir qu'il est possible de demander

un complément de points des dotations des EPI si le forfait attribué à l'établissement ne permet pas de commander la totalité des EPI dont vous seriez amenés à avoir besoin afin d'assurer la sécurité des agents dans leurs tâches quotidiennes.

Cette demande est à faire directement au service EPI et vêtements de travail.



GIPA

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) avait pour but de **compenser votre perte de pouvoir d'achat** si votre rémunération avait **peu augmenté au cours des 4 dernières années** précédant son versement.

Vous pouviez donc en bénéficier si l'évolution de votre **traitement indiciaire** était inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

Fort est de constater que le gouvernement dans la continuité de son plan d'austérité depuis bon nombre d'années vient de supprimer la GIPA de façon arbitraire et sans état d'âme, réduisant ainsi une fois n'est pas coutume le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La FSU lutte entre autres contre cette décision gouvernementale et attend le soutien de tous les agents territoriaux.

LA FSU TERRITORIALE

OR Grand Est

Place Gabriel Hooquard 57000 M.F. 53

03 87 61 68 85 / fsu.estrans@fsu.com



Calendrier des paies 2025

Janvier 2025	Mercredi 29 janvier
Février 2025	Mercredi 26 février
Mars 2025	Jeudi 27 mars
Avril 2025	Lundi 28 avril
Mai 2025	Mardi 27 mai
Juin 2025	Jeudi 26 juin
Juillet 2025	Mardi 29 juillet
Août 2025	Mercredi 27 août
Septembre 2025	Vendredi 26 septembre
Octobre 2025	Mardi 29 octobre
Novembre 2025	Mercredi 26 novembre
Décembre 2025	Lundi 22 décembre



Calendrier des concours

ATTENTION, ce CALENDRIER est établi à titre PRÉVISIONNEL.

Les DATES DES ÉPREUVES sont INDICATIVES et peuvent éventuellement être modifiées.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Concours	Période de préinscription et de retrait des dossiers		Date limite de dépôt de dossier	Date de la 1 ^{re} épreuve	
	Date de début	Date de fin			
Administrateur territorial	Organisé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Pour toute information veuillez consulter le site www.cnfpt.fr				
Attaché	19 mars 2024	24 avril 2024	2 mai 2024	14 novembre 2024	Préinscription sur le site internet www.cdg54.fr
	10 mars 2026	15 avril 2026	23 avril 2026	19 novembre 2026	
Rédacteur principal de 2 ^e classe	4 février 2025	12 mars 2025	20 mars 2025	16 octobre 2025	Préinscription sur le site internet www.cdg54.fr
	2 février 2027	10 mars 2027	18 mars 2027	14 octobre 2027	
Rédacteur	4 février 2025	12 mars 2025	20 mars 2025	16 octobre 2025	Statistiques Sujets-notes de cadrage
	2 février 2027	10 mars 2027	18 mars 2027	14 octobre 2027	Préinscription sur le site internet www.cdg57.fr
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	3 octobre 2023	8 novembre 2023	16 novembre 2023	14 mars 2024	Statistiques Notes de cadrage
	7 octobre 2025	12 novembre 2025	20 novembre 2025	12 mars 2026	Préinscription sur le site internet www.cdg57.fr
Adjoint administratif	Recrutement direct sans concours				

Les conditions d'inscription spécifiques à chaque concours ainsi que la nature des épreuves sont disponibles sur le site Internet www.concours-territorial.fr.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

pour la défense
et l'amélioration
des conditions de travail



infosnuTER

LA FSU TERRITORIALE

CR Grand Est

Place Gabriel Attouquard 57000 MFDJ

03 87 61 68 85 / fsu.ctgrandest@gmail.com

FILIÈRE TECHNIQUE

Concours	Période de préinscription et de retrait des dossiers		Date limite de dépôt de dossier	Date de la 1 ^{re} épreuve	
	Date de début	Date de fin			
Ingénieur en chef territorial	Organisé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Pour toute information veuillez consulter le site www.cnfpt.fr				
Ingénieur	17 décembre 2024	22 janvier 2025	30 janvier 2025	18 et 19 juin 2025	Préinscription sur le site internet www.cdg67.fr
	8 décembre 2026	13 janvier 2027	21 janvier 2027	16 et 17 juin 2027	
Technicien principal de 2^e classe	19 septembre 2023	25 octobre 2023	2 novembre 2023	11 avril 2024	Préinscription sur le site internet www.cdg54.fr
	30 septembre 2025	5 novembre 2025	13 novembre 2025	9 avril 2026	
Technicien	19 septembre 2023	25 octobre 2023	2 novembre 2023	11 avril 2024	Préinscription sur le site internet www.cdg54.fr
	30 septembre 2025	5 novembre 2025	13 novembre 2025	9 avril 2026	
Agent de maîtrise	3 septembre 2024	9 octobre 2024	17 octobre 2024	23 janvier 2025	Statistiques
	1er septembre 2026	7 octobre 2026	15 octobre 2026	28 janvier 2027	Préinscription sur le site internet www.cdg57.fr
Adjoint technique principal de 2^e classe	22 août 2023	26 septembre 2023	5 octobre 2023	18 janvier 2024	Statistiques
	20 mai 2025	25 juin 2025	3 juillet 2025	22 janvier 2026	Préinscription sur le site internet www.cdg57.fr
Adjoint technique principal de 2^e classe des établissements d'enseignement	6 mai 2025	11 juin 2025	19 juin 2025	20 novembre 2025	Préinscription sur le site internet www.cdg67.fr
	4 mai 2027	9 juin 2027	17 juin 2027	25 novembre 2027	
Adjoint technique	Recrutement direct sans concours				
Adjoint technique des établissements d'enseignement	Recrutement direct sans concours				



Liminaire intersyndicale CST du 16 octobre 2024

Monsieur le Président,

Vous avez réussi l'exploit de fédérer toutes les organisations syndicales de notre collectivité en intersyndicale. Ce rassemblement témoigne d'un constat accablant : la dégradation continue et alarmante des conditions de travail de l'ensemble des agents de notre collectivité. Ce sujet fait aujourd'hui l'unanimité parmi les représentants du personnel, car la situation est devenue intenable.

À maintes reprises, nous vous avons alerté sur cette situation dramatique. Pourtant, force est de constater qu'à ce jour, nos appels sont restés sans réponse. Malgré nos avertissements, aucune amélioration tangible n'a été apportée, et la dégradation s'accroît.

Prenons l'exemple des agents techniques dans les établissements d'enseignement. Quelle a été la réponse de notre collectivité face à cette détérioration des conditions de travail ? Hormis un changement de nom, passant de PQ-SVM à "Plan Trajectoire", nous constatons que la suppression des emplois continue et qu'aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre pour enrayer cette dégradation.

Pour les agents des établissements, les problèmes sont criants : manque d'effectifs chronique, non prise en compte de la pénibilité au travail, surcharge de travail due à des suppressions de postes et au non remplacement des agents en arrêt maladie, fiches de poste inexistantes ou non respectées, l'ultra polyvalence exigée par les hiérarchies directe et fonctionnelle, le règlement du temps de travail appliqué de manière incohérente entre établissements voire d'une Maison de Région à l'autre ou tout simplement non respecté. Ce manque de cohérence et de moyens pèse lourdement sur le moral et la santé des agents.

Quant aux agents administratifs, ils subissent depuis la fusion une réorganisation récurrente et chaotique. Les problèmes organisationnels, la répartition inégale des charges de travail, la mobilité interne bloquée, les délais trop longs pour les remplacements et les recrutements, la démotivation croissante et la perte de sens au travail sont autant de symptômes d'un dysfonctionnement profond.

Il est inacceptable que les agents soient constamment contraints de prendre en charge des tâches supplémentaires, d'assurer des renforts dans d'autres services et de pallier les absences de leurs collègues, en plus de leurs propres responsabilités. Cette surcharge de travail est une atteinte directe à leur santé et à leur bien-être.

Face à cette situation, l'intersyndicale (FO, CGT, CFTC, UNSA et FSU) exige une fois de plus l'abandon du PQ-SVM, qui a démontré ses effets néfastes sur la santé et l'intégrité physique des agents. Ce plan ne fait qu'aggraver une situation déjà désastreuse.

Il est urgent que nous trouvions des solutions concrètes à cette situation critique, qui affecte tant de collègues. C'est pourquoi l'intersyndicale demande à vous rencontrer en plénière dans les plus brefs délais pour engager un dialogue constructif et trouver ensemble des solutions à ces problèmes majeurs.

Aujourd'hui, en signe de protestation, les organisations syndicales ne siégeront pas à ce CST. Nous espérons que ce signal fort sera entendu et qu'il suscitera enfin une réaction à la hauteur des enjeux.

Monsieur le Président, nous restons à votre disposition.

Suite à des années de dégradation des conditions de travail dans tous les secteurs au Conseil Régional Grand Est, les Organisations syndicales porte-paroles des agents de la collectivité se sont réunies et formées une intersyndicale sur ce point.

Depuis de très nombreux mois toutes les organisations représentatives relayaient le mal être d'une très grande partie des agents du Conseil Régional Grand Est, sans aucune réponse de la collectivité.

Alors lors du CST du 16 octobre l'intersyndicale présente à cette instance, a décidé de lire un liminaire commun en demandant au président Leroy de nous recevoir, et a quitté la séance ouverte.

Celui-ci a reçu l'intersyndicale en date du 4 novembre et nous a écouté. M Leroy nous propose de nous revoir pour y travailler



Nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement pour Janvier 2025

Le nouveau logiciel Trajest+ pour la gestion des frais de déplacement se verra mis en place dès 2025 et remplacera Traj'Est logiciel utilisé actuellement par l'ensemble des agents de la collectivité.

Un sondage mis en ligne sur C L'Est +, auquel nombreux d'entre vous ont participé, avec par la suite une délibération d'un jury composé d'un ensemble d'agents administratifs et des lycées, ont fait le choix du nom Traj'Est +, avec 52 % des votes, contre 31 % pour MOOV et 9 % pour MOVO.

Traj'Est + sera accessible à compter du **16 Décembre 24** permettant ainsi :

- **de pouvoir établir les Ordres de Mission Ponctuels** pour les déplacements dès le 1^{er} janvier 2025.
 - **des Ordres de Missions Permanents 2025** : pour les agents placés sous votre responsabilité directe étant soumis à votre validation, vous devrez vous connecter à Traj'Est + en tant que « Responsable », afin d'établir les ODMP, de les modifier si nécessaire, puis les valider ou de les rejeter selon votre appréciation.
- Afin de permettre de gérer vos déplacements et frais de déplacement 2024 et 2025, les 2 logiciels Traj'Est et Traj'Est + resteront accessibles du **16 décembre 2024 au 30 avril 2025 inclus**.

En cliquant sur l'adresse <https://trajest.grandest.fr> vous serez dirigé sur une page sur laquelle les 2 outils seront accessibles durant cette période.

Concernant le remboursement de vos frais de déplacement :

Pour les déplacements réalisés jusqu'au 31/12/2024, ils seront donc à saisir dans l'actuel Traj'Est jusqu'au 30 avril 2025 inclus dernier délai.

Pour les déplacements effectués à compter du 01/01/2025, ils seront eux à saisir dans le nouveau logiciel Traj'Est +

Le remboursement pourra ensuite être effectué à compter du 6 janvier 2025.

Un **webinaire** sera proposé à tous les agents de la collectivité le 12 décembre de 10 h à 11 h 30 afin de vous présenter le nouveau logiciel Traj'Est +. Le formulaire d'inscription vous sera communiqué en amont de cette date. Le webinaire, des tutos et de la documentation seront mis en ligne sur C L'est + par la suite

L'équipe Traj'Est en cas de besoin sera à votre disposition à cette adresse de messagerie : trajest@grandest.fr

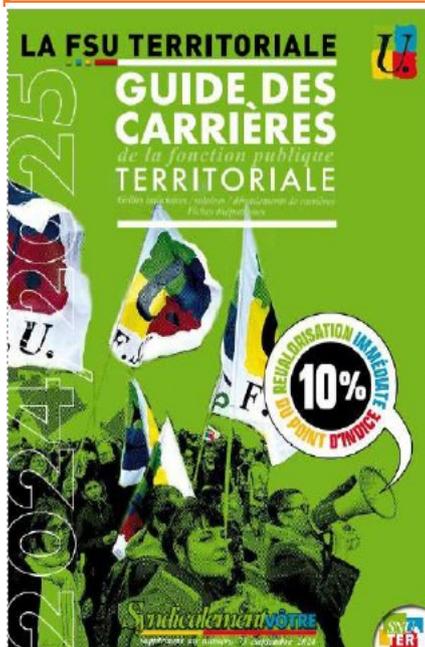
Pourquoi la FSU demande une augmentation des salaires ?

Les salaires dans la fonction publique territoriale en 2022 : le salaire net moyen baisse de 1,1 % en euros constants dans un contexte de forte inflation

nsee Première, n° 2014, septembre 2024.

En 2022, le salaire net moyen des agents territoriaux atteint 2 145 euros en équivalent temps plein, soit une augmentation de 4,1 % sur un an. L'inflation s'élevant à 5,2 % en 2022, le salaire net moyen diminue de 1,1 %. Le salaire net moyen des agents fonctionnaires, qui représentent trois agents sur quatre dans la fonction publique territoriale (FPT), baisse de 1,4 % tandis que celui des non-fonctionnaires augmente de 0,9 %. Le salaire net moyen en équivalent temps plein atteint

2 021 euros par mois dans les communes et 2 351 euros dans les départements.



Notre guide des carrières est sorti, nous viendrons à votre rencontre pour le distribuer et ainsi échanger avec vous. N'hésitez pas à nous demander des exemplaires.



Adhérer à la FSU territoriale, c'est :

Ne pas rester isolé à un moment où les projets qui menacent les personnels n'ont jamais été aussi importants !

Agir avec ses collègues pour améliorer les conditions de travail en se donnant les moyens de démarches collectives auprès son supérieur et le cas échéant auprès de l'employeur.



POUR NOUS JOINDRE

Adresse mail : Fsu.crgrandest@gmail.com & fsu@grandest.fr

Adresse postale : SNUTER-FSU CR GRAND EST
Place Gabriel Hocquard 57000 METZ

Coordonnées téléphoniques : **03.87.61.68.85** Site Chambières

06.38.22.57.79 Renaud GAST secteur 54, 57, 67, 68, 88,

07.71.78.68.75 Laurent MICLET secteur 08, 10, Reims, Stenay, Verdun, MDR Thionville

07.50.52.82.02 Vincent Lyver secteur 51,10, 52, 55